

Justificatif généré le 27/03/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 27/03/2024
Département : (75) Paris (75)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/732131
N° d'annonce : 732131

Association de PREVOYANCE AREAS

Association loi 1901

Siège social : 47, rue de Miromesnil 75008 PARIS

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine Assemblée générale de notre association qui se tiendra le **14 mai 2024 à 16 heures** au 47 rue de Miromesnil à Paris 8ème.

Si le quorum requis pour valablement délibérer à la première tenue n'était pas atteint, une seconde Assemblée générale, qui délibérerait sans quorum sur le même ordre du jour, se tiendrait le même jour à 16 heures 30 à la même adresse.

L'ordre du jour de cette Assemblée générale est le suivant :

Rapport d'activité de l'année 2023 - Quitus aux administrateurs

Rapport de l'assureur à l'association sur l'activité – tous contrats sauf régime collectif de retraite

Rapport de l'assureur à l'association sur l'activité du régime collectif de retraite

Délégation du conseil

Présentation et Approbation des comptes

Indemnités et avantages des administrateurs

Modifications des conditions générales – informations

Modification des conditions générales des produits Maestro Plan Epargne et Maestro investissement

Questions diverses

Nous vous invitons à consulter sur la page Internet de l'association <https://www.areas.fr/association-de-prevoyance-areas> les projets des résolutions qui seront présentées à cette Assemblée générale.

Vous pouvez donner mandat à un autre adhérent ou à votre conjoint. Les mandataires peuvent

à leur tour, remettre leurs pouvoirs à d'autres adhérents ou mandataires. Le nombre de pouvoirs dont un même adhérent peut disposer est limité à deux pouvoirs sans que cet adhérent puisse disposer de plus de 5 % des droits de vote. Si vous souhaitez utiliser cette faculté, nous vous remercions de retourner au siège de l'association (Association de prévoyance Aréas, 49 rue de Miromesnil 75008 PARIS) avant le 4 mai 2024 le pouvoir ci-joint, également téléchargeable sur la page Internet de l'association <https://www.areas.fr/association-de-prevoyance-areas>, complété et signé et portant la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ». Tout pouvoir non complété ou non signé serait nul.

Par ailleurs et si la situation sanitaire l'exigeait, cette assemblée générale se ferait par audio-conférence. Les modalités relatives à cette possibilité seraient alors disponibles sur le site de l'association <https://www.areas.fr/association-de-prevoyance-areas>.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil d'administration

Didier Bouvignies

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeRujpnQz

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeRujpnQz>

